



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pollution lumineuse : Petite victoire, grands espoirs!**

**Les Verts sont satisfaits de l'accueil positif qu'a réservé le Grand Conseil à la recommandation « Les communes ne doivent pas être obligées de maintenir éclairés toute la nuit les passages pour piétons ». En effet, ils estiment que les communes qui souhaitent protéger leur nature et leurs habitants doivent pouvoir le faire sans la pression inutile voire dommageable de l'Etat.**

82% des insectes et 40% des oiseaux ont disparu en moins de 30 ans. Première cause de cette disparition, les pratiques agricoles et la disparition des milieux naturels. La seconde cause est la pollution lumineuse. Il y a peu, le constat a été fait que c'est l'ensemble des animaux qui disparaît de notre planète. Et si l'être humain était le prochain sur la liste ? En effet, la pollution lumineuse est notamment suspectée d'altérer le système hormonal et la sécrétion de mélatonine qui affecte le sommeil, la libido, le vieillissement, le système immunitaire et le développement de tumeurs. Elle serait soupçonnée également d'être une cause supplémentaire du diabète.

Sachant que l'article 32 de la loi sur la circulation routière dit que *les automobilistes doivent adapter leur vitesse aux circonstances et conditions de la route et de la visibilité*. Des communes comme le Val-de-Ruz, Valangin ou le Cerneux-Péquignot, ont clairement tranché et estimé qu'au cœur de la nuit l'éclairage public n'avait plus d'utilité. En effet, aucune loi, ni norme, ni recommandation n'impose aux communes d'éclairer la nuit ni au niveau fédéral, ni au niveau cantonal.

Le Conseil d'État a maintenant 6 mois pour clarifier la compétence des communes sur leur éclairage public. Les Verts souhaitent que le canton privilégie la protection de l'environnement nocturne, comme le lui impose la loi fédérale, au détriment d'une mesure de sécurité très discutable aux heures où la probabilité d'avoir un piéton et une voiture au même instant sur un passage pour piétons est quasi nulle. Faute de directives claires encourageant l'extinction de l'éclairage public, les Verts estiment que les communes qui souhaitent protéger leur nature et leurs habitants doivent pouvoir le faire sans la pression inutile voire dommageable de l'Etat. La protection de l'environnement n'a gagné qu'une bataille, mais chaque petit progrès a son importance en la matière.

Neuchâtel, le 6 décembre 2018

[Lien](#) vers la recommandation - [Lien](#) vers l'intervention au Grand Conseil de Laurent Debrot

### **CONTACTS**

**Laurent DEBROT**, député Vert, [Laurent.Debrot.GC@ne.ch](mailto:Laurent.Debrot.GC@ne.ch), 078 920 29 62

**Secrétariat cantonal**, [info@verts-ne.ch](mailto:info@verts-ne.ch), tél. : 032 852 07 26

**LES VERTS NEUCHATELOIS**

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, [info@verts-ne.ch](mailto:info@verts-ne.ch), [www.verts-ne.ch](http://www.verts-ne.ch)